



DEVIS INHUMATION Décès Dans Un Hôpital

Devis n°0000000003 établi le 18/10/2022

DESIGNATION	Prestations courantes TTC €	Prestations complément. optionnelles TTC €	Frais avancés pour le compte de la famille TTC €	TVA
PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES				
Démarches et formalités administratives				
# Préparation d'obsèques avec cérémonie	380,00			1
Formalités, démarches administratives, coordinations (mairie(s) - hôpital(aux) - funérarium(s) - crématorium(s) - cimetière(s) - préfecture...), traitement du dossier et coordinations des intervenants et fournisseurs.				
Toilette mortuaire : Préparation et habillage du défunt				
Toilette et habillage dans un hôpital ou funérarium à Paris (75) et/ou dans sa proche banlieue (92-93-94).		180,00		1
CERCUEIL ET ACCESSOIRES				
Cercueil				
* le SIMPLIFIA CLAIR - Pin plaqué Chêne équipé d'une cuvette étanche obligatoire biodégradable - Finition : laquée (couleur au choix) - Finition : vernis ombré - Forme : dôme.	710,00			1
Livraison d'un cercueil adulte	92,00			1
à la chambre mortuaire d'un hôpital ou au funérarium en vue d'une mise en bière.				
Plaque d'identité apposée sur le cercueil				
* Plaque identification cercueil doré 16x10 2 filets noirs de 16x10 cm gravée au minimum du prénom, nom de naissance (et marital s'il y a lieu), années de naissance et de décès du(de la) défunt(e).	40,00			1
Autres prestations complémentaires optionnelles				
Capiton du pack 2		150,00		1
Habillage intérieur, coussin et couverture, ruban de finition sur la couverture et l'oreiller.				
CEREMONIE FUNERAIRE				

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

CONDITIONS DE VENTE

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.



DEVIS INHUMATION Décès Dans Un Hôpital

Devis n°0000000003 établi le 18/10/2022

DESIGNATION	Prestations courantes TTC €	Prestations complément. optionnelles TTC €	Frais avancés pour le compte de la famille TTC €	TVA
Véhicule funéraire * Corbillard+3 porteurs + 1 MC pour une durée de 4h maximum	955,00			2
INHUMATION				
Creusement et comblement de fosse Creusement d'une sépulture à 1,50 m de profondeur.	1130,00			1
Démontage / montage du monument funéraire Semelle provisoire en ciment en attente de la commande d'une semelle granit ou en pierre définitive.	315,00			1
Autres prestations courantes Fourniture et pose d'un jeu de dalles de séparation entre les cases d'un caveau (pour case simple).	170,00			1
Fourniture d'un caveau Fourniture et pose de tampon de fermeture, couvre-caveau		490,00		1
Autres frais avancés Concession pour 15 ans de 2 m ² au cimetière d'Orsay			400,00	0

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

Validité du devis : 1 mois

Taux TVA	MT HT €	MT TVA €	Net à payer €
0 0,00	400,00	0,00	400,00
1 20,00	3047,50	609,50	3657,00
2 10,00	868,18	86,82	955,00
Total	4315,68	696,32	5012,00

Bon pour accord Signature

CONDITIONS DE VENTE

Vous avez été reçu par Floriane GALLAIS

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.